

# **Circulaire de Rentrée Année scolaire 2024/2025**

*Vous trouverez au fil de ce fascicule les renseignements utiles à la rentrée scolaire 2024/2025 :*

*Dates à retenir, précisions importantes quant au fonctionnement de l'établissement, rappels divers, ... Toutes ces informations seront consultables sur le site internet de l'établissement dans la rubrique « Infos pratiques ».*

*En vous remerciant de la confiance que vous nous manifestez par l'inscription de vos enfants, nous redisons que c'est en partenariat avec vous que nous pourrons mener à bien notre mission auprès d'eux, et nous vous prions de croire en notre entier dévouement.*

*A tous, très bon été et excellentes vacances.*

Quelques Dates à retenir :

|   | Maternelle  |                 |  |                      | Primaire            |                     |                               |                     |                     |
|---|---|-----------------|--|----------------------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|---------------------|
|   | PS  | MS              | GS   | CP                   | CE1                 | CE2                 | CM1                           | CM2                 |                     |
| Accueil des nouveaux élèves de Mongré   | Accueil échelonné le 02/09 (voir courrier postal à venir) |                 | Vendredi 30 Août 2024 à 17h (cf courrier postal à venir) |                      |                     |                     |                               |                     |                     |
| Rentrée Scolaire  | 02/09/24*   | 03/09/24*       | 02/09/24   | 02/09/24             | 02/09/24            | 02/09/24            | 02/09/24                      | 02/09/24            | 02/09/24            |
|   | 10h00 en classe   | 10h00 en classe | 10h00 en classe  | 10h00 en classe      | 10h00 Cour Primaire | 09h30 Cour Primaire | 09h30 Cour Primaire           | 08h30 Cour Primaire | 08h30 Cour Primaire |
| Louanges et Célébration de Rentrée le 06 Septembre 2024 de 17h à 18h30 (élèves et familles) |   |                 |  |                      |                     |                     |                               |                     |                     |
| Réunion Classe  | 10/09/24- 18h00 (Self Lycée)                              |                 |  | 03/09/24- 18h00 (R4) |                     |                     | 05/09/24 - 18h00 (Self Lycée) |                     |                     |
| Photos Individuelles des élèves   | 02/09/24  | 03/09/24        | 02 & 03/09/2024  |                      |                     |                     |                               |                     |                     |
| Portes Ouvertes de l'École  | Vendredi 15 novembre 2024 à partir de 17h                 |                 |  |                      |                     |                     |                               |                     |                     |
| Fin de l'école  | Jeudi 03 Juillet 2025                                     |                 |  |                      |                     |                     |                               |                     |                     |

**Pour toute nouvelle inscription pour la rentrée de Septembre 2025, merci de faire une pré-demande sur notre site internet [www.mongre.org](http://www.mongre.org) dès le 23/09/24. Vous serez contacté ultérieurement pour une prise de rendez-vous**

## Organisation de l'année scolaire 2024/2025

|   | COLLEGE                              |                  |              |               | LYCEE         |                  |              |
|---|--------------------------------------|------------------|--------------|---------------|---------------|------------------|--------------|
|   | 6e                                   | 5e               | 4e           | 3e            | 2nde          | 1ère             | Terminale    |
| <b>Accueil des nouveaux élèves non scolarisés auparavant à Mongré</b> | <b>Accueil déjà fait en mai 2024</b> | 29/08 à 16h30    |              |               | 02/09 à 17h   |                  |              |
| <b>Rentrée du 02/09</b>   | De 8h à 12h                          | De 13h30 à 16h30 | De 13h à 16h | De 9h à 12h   | Pas cours     | Pas cours        | Pas cours    |
| <b>Rentrée du 03/09</b>   | Pas cours                            | Pas cours        | Pas cours    | Pas cours     | De 9h à 11h30 | De 13h30 à 15h30 | De 10h à 12h |
| <b>04/09 (semaine A)</b>  | Début des cours                      |                  |              |               |               |                  |              |
| <b>Journée d'intégration</b>  | 02 et 03/09 (par demi-journée)       |                  |              |               | 20/09         |                  |              |
| <b>Rencontre Générale parents/enseignants</b>                         | 05/09 à 18h30                        | 05/09 à 18h      | 10/09 à 18h  | 10/09 à 18h30 | 09/09 à 18h   | 16/09 à 18h      | 16/09 à 19h  |
| <b>Rencontres individuelles parents/professeurs</b>                   | 21/11 à 17h                          | 13/01 à 17h      | 09/01 à 17h  | 12/12 à 17h   | 16/12 à 17h   | 16/01 à 17h      |              |
| <b>Début du semestre 2</b>  | Lundi 20 janvier 2025                |                  |              |               |               |                  |              |
| <b>Exercice incendie</b>  | 27 septembre 2024                    |                  |              |               |               |                  |              |
| <b>Exercice confinement attentat</b>                                  | 17 décembre 2024                     |                  |              |               |               |                  |              |
| <b>Louanges et Célébration de rentrée</b>                             | 6 septembre 2024 de 17h à 18h30      |                  |              |               |               |                  |              |
| <b>Assemblée générale de l'APEL</b>                                   | 10 octobre 2024 à 19h                |                  |              |               |               |                  |              |
| <b>Photos individuelles</b>   | 2 et 3 septembre 2024                |                  |              |               |               |                  |              |
| <b>Portes Ouvertes</b>  | 8 février 2025 de 9h à 12h           |                  |              |               |               |                  |              |
| <b>Remise du diplôme du BAC</b>                                       | 8 novembre 2024 à partir de 18h      |                  |              |               |               |                  |              |
| <b>Remise du diplôme du Brevet</b>                                    | 15 novembre 2024 à partir de 16h30   |                  |              |               |               |                  |              |

- Les rencontres générales : elles sont pour vous l'occasion d'une première rencontre avec l'équipe pédagogique de votre enfant, les autres parents de sa classe et les responsables de l'établissement.
- Les rencontres individuelles : elles sont destinées à vous donner un rapide premier bilan sur la situation scolaire de votre enfant et à vous aider à l'accompagner dans son projet d'études. Elles ne remplacent pas les rendez-vous particuliers que nous vous invitons à prendre, par mail via Ecole Directe, avec le professeur concerné durant l'année dès que vous repérez la moindre difficulté qui mérite attention.

**Pour toute nouvelle inscription pour la rentrée de septembre 2025, merci de faire une pré-demande sur notre site internet [www.mongre.org](http://www.mongre.org) dès le 23/09/24. Vous serez contacté ultérieurement pour une prise de rendez-vous**



## Calendrier des vacances scolaires Année 2024/2025

|  | <b>Début</b>  | <b>Reprise</b>  | <b>Rattrapage</b>   |
|--|---|---|---|
| <b>Vacances de la Toussaint</b>              | Vendredi 18/10/2024 au soir   | Lundi 04/11/2024 au matin   |   |
| <b>Vacances de Noël</b>                      | Vendredi 20/12/2024 au soir   | Lundi 06/01/2025 au matin   |   |
| <b>Vacances d'hiver</b>                      | Vendredi 21/02/2025 au soir   | Lundi 10/03/2025 au matin   |   |
| <b>Vacances de Printemps</b>                 | Vendredi 18/04/2025 au soir   | Lundi 05/05/2025 au matin   |   |
| <b>Jour Férié</b> – avec Pont de l'Ascension | Mercredi 28/05/2025 à midi  | Lundi 02/06/2025 au matin   |   |
| <b>Jour Férié</b> – Lundi de Pentecôte       | Lundi 9 juin 2025 toute la journée                                    |   |   |
| <b>Vacances d'Été</b>                        | Jeudi 03/07/2025 <b>au soir pour l'École</b> (Maternelle et Primaire) | <b>Pour le collège/ Lycée,</b> selon calendrier à venir en fin d'année scolaire | <b>Journée de rattrapage pour l'École</b> le mercredi 07/05/2025 jusqu'à 11h30 et le 28/05/25 jusqu'à 11h30 |

## SECURITE

### Abords de l'établissement :

Les élèves et leurs familles sont invités à faire en sorte d'éviter aux abords de l'établissement tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves, dans le cadre du dispositif Vigipirate. Nous demandons également aux familles qui amènent leurs enfants en voiture de respecter la fluidité de la circulation et le libre accès à l'établissement. Le stationnement devant les portails (avenue Saint Exupéry et impasse Jeanne Jugan) est rigoureusement interdit, tout comme l'entrée dans l'établissement, sauf autorisation exceptionnelle.

### Accès dans l'enceinte de l'établissement :

En raison du renforcement de la sécurité, l'accès à l'établissement se fera :

**Pour l'école primaire et maternelle :** à l'aide d'une carte magnétique destinée aux parents ou aux personnes accompagnant les enfants ;

**Pour les élèves du collège et du lycée :** à l'aide d'une carte magnétique (elle a aussi la fonction de carte d'identité scolaire et d'accès aux restaurants) ;

**Pour les parents de collège et de lycée :** en déclinant leur identité auprès du personnel de vie scolaire à l'entrée.

### Prévention : Exercices de sécurité :

Plusieurs types d'exercices ont lieu chaque année dans l'établissement, qui ont pour objet de donner aux adultes et aux élèves de bonnes habitudes de comportements face aux dangers, et ainsi de limiter les conséquences d'éventuels accidents. Evacuation : il s'agit de mettre tous les occupants des bâtiments hors de danger, en cas d'incendie notamment.

- Confinement avec un scénario de type industriel (nuage toxique par exemple) mettant en danger la santé des élèves, il s'agit alors de regrouper tous les usagers de l'établissement dans les locaux les plus sécurisés, le temps de l'alerte.

- Confinement avec un scénario de type intrusion : il peut s'imposer en cas d'intrusion dans l'établissement

### Elèves pompiers :

A partir du CM1, 2 élèves par classe reçoivent une formation à la conduite à tenir en cas d'évacuation et aux gestes de premiers secours.

## PASTORALE

Dans un cadre proposé par le réseau Assomption France et précisé dans notre projet pastoral, la Pastorale est ouverte à tous. Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes, selon les niveaux, sur le temps scolaire :

Ecole, chaque semaine en classe :

Maternelle et CP : éveil à la vie et à la foi, pour tous ;

CE1 : culture chrétienne ;

CE2 au CM2 : catéchèse ou culture religieuse au choix des parents, temps forts tous ensemble plusieurs fois dans l'année.

Collège :

6è : catéchèse ou culture religieuse au choix des parents, 1h/semaine ;

5è : catéchèse 1h/semaine selon le choix des parents. Les jeunes de 5ème qui le souhaitent font leur profession de foi.

4è et 3è : aumônerie selon le choix des jeunes

En 5<sup>ème</sup>, les élèves non-inscrits à la catéchèse sont attendus obligatoirement en étude pendant cette heure.

Lycée :

2nde, pour tous : 1h/15 jours de formation humaine

1ère et Terminale, pour tous : 3 conférences ou temps forts dans l'année pour amorcer une réflexion éthique

et critique sur notre vie et notre monde, parties intégrantes de notre projet d'établissement. La présence de tous les élèves est obligatoire.

En outre, hors temps scolaire, nous accompagnons les jeunes vers les sacrements : baptême à partir du CE1, première des communions à partir du CM1, confirmation à partir de la 2<sup>nd</sup>e, réconciliation au cours de l'année. Enfin, nous nous retrouvons tous pour plusieurs célébrations dans l'année marquant les temps forts de l'année liturgique ou de la vie de l'établissement. La participation à ces célébrations se fait sur la base du volontariat.

## E.P.S.

La pratique sportive est obligatoire sauf inaptitude médicale reconnue.

**Inaptitude de longue durée** (au moins deux mois) ; tout élève présentant une inaptitude totale ou partielle doit se présenter à son professeur d'E.P.S. (ou professeur d'école) muni d'un certificat médical qui sera transmis au bureau vie scolaire.

**Inaptitude occasionnelle** : l'élève doit se présenter au professeur avec le certificat médical ou la demande justifiée des parents inscrite au carnet de correspondance ; la demande ne préjuge pas de la décision. L'élève inapte au sport est à la disposition de son professeur d'E.P.S. pour arbitrage, mesure, cours théorique... sauf raison médicale majeure.

N.B. : l'association sportive propose des activités aux élèves de collège et de lycée volontaires en dehors des heures de classe. Une circulaire sera remise aux élèves à la rentrée.

Pour la sécurité de vos enfants nous vous demandons de veiller à les équiper d'une paire de chaussures adaptée à la **pratique sportive**. Les bijoux susceptibles de causer une blessure à soi-même ou à autrui, doivent être ôtés ou protégés.

Par respect des règles d'hygiène, les élèves doivent porter le maillot de sport prévu à cet effet et prévoir des vêtements de rechange leur permettant de poursuivre leur journée scolaire dans de bonnes conditions. Ils ne doivent pas arriver et repartir des cours d'EPS dans la même tenue.

La commande du maillot EPS est à faire en ligne sur Ecole directe et à retirer dès le 1<sup>er</sup> août chez Intersport à Villefranche s/S. Concernant la natation le **bonnet de bain est obligatoire**.

## POINT ECOUTE

Un point écoute assuré par une psychologue scolaire est à la disposition des élèves du collège et du lycée qui le souhaitent. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'accueil santé

## ACCUEIL SANTE

« L'accueil santé », assuré par des secouristes agréés salariés de l'établissement, est un service d'urgence destiné à garantir la sécurité des enfants. Il ne remplace, en matière de soins ou de prévention, ni les parents, ni le médecin de famille. Les responsables sont formés à repérer les situations où l'intervention de services médicalisés d'urgence s'impose, et à soigner les accidents bénins. Comme une infirmière, ils ne sont pas habilités à administrer le moindre médicament fût-ce du paracétamol. Dans le cas où un enfant doit prendre un médicament dans l'établissement, il doit être en possession d'une copie de l'ordonnance. Sur décision des responsables de l'établissement, les élèves sont évacués, selon la gravité :

**Pour les petites urgences** (entorses, mal de ventre...) par les parents ou par une ambulance aux frais des parents si ceux-ci ne peuvent se déplacer ou ne peuvent être joints en temps utile.

**Pour les urgences importantes** (fracture, réaction allergique alimentaire, malaise...) par le service des POMPIERS mandaté par le SAMU. Les parents rejoignent leur enfant aux urgences.

Les parents sont instamment priés de ne pas envoyer à l'école des enfants malades dès le matin. En cas de pathologie chronique de type diabète, allergie, épilepsie... il convient de retirer auprès de l'accueil santé un formulaire appelé **Protocole d'Accueil Individualisé**.

**Rappel : les PAI doivent être établis ou mis à jour dès la rentrée scolaire et rendus à « l'accueil santé »**

## ETUDE ET AIDE AUX DEVOIRS

### Au collège :

des heures d'aide aux devoirs encadrées par un enseignant sont proposées à tous les élèves qui souhaitent être aidés dans leur travail personnel. Les modalités pratiques sont communiquées aux familles au début de l'année.  
des études du soir surveillées sont proposées jusqu'à 17h45 pour réaliser le travail personnel.

### A l'école :

des études surveillées sont proposées jusqu'à 17h30, et une garderie accueille les enfants jusqu'à 18h.

## SUIVI DE LA SCOLARITE

Chaque élève doit avoir un agenda ou un cahier de textes pour noter son travail. Le jour de la rentrée lui est remis un carnet de CORRESPONDANCE à utiliser pour les demandes d'autorisation de sortie, d'absence, d'informations, de rendez-vous etc.

**Les élèves doivent constamment l'avoir avec eux** ; toute détérioration (pages déchirées, collages, correcteurs...) sera sanctionnée. **Les parents sont invités à le consulter et à le signer régulièrement.**

### SITE ECOLE DIRECTE :

Cet accès vous permettra de prendre connaissance de toutes les informations concernant votre/vos enfant(s) (notes, cahier de texte, comptabilité, emploi du temps, bulletins trimestriels ...). Il est important de consulter ce site régulièrement.

### ABSENCE :

*Pour raison de santé* : Les parents informent l'établissement dès la première heure, via Ecole Directe (Vie scolaire du niveau concerné) ou par téléphone, et, **au retour de l'élève, justifient OBLIGATOIREMENT l'absence sur Ecole Directe (signature électronique et motif).**

*Exceptionnelle* : les Parents en font la demande justifiée, au préalable et par écrit, sur le carnet de correspondance. L'établissement informe les familles dans les meilleurs délais (par téléphone ou SMS) de toute absence non justifiée.

### ELEVES MAJEURS :

L'établissement est responsable devant les parents qui les ont inscrits ; en conséquence, **seule la signature de ses parents est reconnue comme valable.**

### **En cas d'absence d'un professeur en collège et lycée :**

**Si le congé de maladie est inférieur à 15 jours** : l'établissement met en place, dans la mesure du possible, un système de suppléance en interne, assuré par nos professeurs en fonction des disponibilités de leur emploi du temps.

**Si le congé de maladie est égal ou supérieur à 15 jours** : la loi nous impose de recourir à des suppléances extérieures dont la liste est fournie par le Rectorat, liste malheureusement de plus en plus pauvre.

**Attention : aucune sortie de l'établissement n'est admise en 6ème, 5ème, 4ème, 3ème en cas d'absence imprévue d'un professeur.**

### **En cas d'absence d'un professeur à l'école :**

L'école met en place dès le premier jour un système de remplacement dans les classes en attendant un suppléant selon la durée de l'arrêt.

## LIVRES ET CARTONS DE FOURNITURES

### - Seconds jeux de livres :

Les seconds jeux de livres (français, mathématiques et histoire-géographie) seront une nouvelle fois disponibles pour les élèves de 6ème et 5ème. Une bonne façon d'alléger le cartable des enfants.

### - Cartons de fournitures :

Les cartons de fournitures commandés durant le mois de juin sur le site internet de l'APEL (<https://apelmongre.org/commander-en-ligne/>) seront à retirer chez Bureau Vallée – ZAC de la Sauvagère – 1525 route de Frans – 69400 Villefranche à partir du 22 juillet aux heures d'ouverture du magasin (9h/19h). Merci de vous munir d'une pièce d'identité pour le retrait de vos commandes.

### - Livres pour les élèves de terminale :

Les livres seront distribués à la rentrée par l'Apel aux élèves de terminale aux horaires définis par Notre-Dame de Mongré.

### - Adhésion APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) :

Pas d'inflation sur le tarif de l'adhésion à APEL pour l'année 2024/2025, il reste de 25 € par famille (**à noter qu'une partie de cette cotisation est à destination de l'APEL du Rhône, ce qui nous permet de bénéficier de son accompagnement**). Cette adhésion vous permet de bénéficier notamment de services à tarif préférentiel comme pour les cartons de fournitures. Cette adhésion constitue la principale source de revenus de l'association et nous permet de continuer à vous offrir nos services tout au long de l'année scolaire, de vous accueillir de la meilleure des façons durant les diverses manifestations de l'année mais également de participer financièrement aux différents événements de l'année :

- Participation à l'organisation des manifestations à destination des élèves (Fête de l'école, soirée carrières, spectacle de Noël, ...)
- Accompagnement de l'établissement sur des projets pédagogiques et culturels (Club éco citoyen, actions de préventions, matériel pour la classe robotique, pèlerinage de Lourdes, ...)
- Subventionnement de nombreuses activités (visites et sorties pédagogiques, activités péri scolaires, permanence d'un psychologue, temps fort de la Pastorale, second jeu de livres 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> ...)

**Un grand merci à tous pour votre soutien !**

### - Assemblée générale :

Notre assemblée générale aura lieu **le jeudi 10 octobre 2024**. Nous vous attendrons nombreux pour faire le bilan de l'année écoulée et évoquer les perspectives pour la nouvelle année scolaire.

Nous aurons besoin de nouvelles forces vives également au sein du conseil d'administration de l'APEL pour palier le départ de plusieurs parents qui n'auront plus d'enfants à Mongré à la prochaine rentrée. Si vous souhaitez nous rejoindre ou avoir plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter ([apel@mongre.org](mailto:apel@mongre.org)). Être au CA de l'APEL, c'est 7 ou 8 réunions par an en soirée et une aide ponctuelle à la commission de votre choix selon vos disponibilités. Le tout dans la bonne humeur.

**Pour rester informés de nos actions et projets, vous pouvez nous suivre via différents canaux :**

- Facebook (<https://www.facebook.com/apelmongre/>)
- Instagram (<https://www.instagram.com/apelmongre/>)
- Site internet (<https://apelmongre.org/>)





***Vos interlocuteurs tout au long de l'année  
via Ecole Directe :***

|  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| Chef d'établissement :                     | Jean-François BARBIN              |
| Chef d'établissement Ecole :               | Céline HUGON                      |
| Adjointe du Collège :                      | Marion LAVALLEE                   |
| Assistante de Direction :                  | Sylvie PEREZ                      |
| Assistante de Direction Ecole :            | Céline BRABANT                    |
| Assistante Gestion (facturation famille) : | Séverine GIBOULET                 |
| Responsable 6 <sup>ème</sup> :             | Gilles BARATIN                    |
| Responsable 5 <sup>ème</sup> :             | Pascal BIVERT                     |
| Responsable 4 <sup>ème</sup> :             | Delphine GOBET                    |
| Responsable 3 <sup>ème</sup> :             | Laurent VIAL                      |
| Responsable 2 <sup>nd</sup> :              | Julie DEPAGNEUX                   |
| Responsable 1 <sup>re</sup> -Tle :         | Pierre Etienne CHIROUZE           |
| Coordinateur Vie Scolaire :                | Anita MONNIER                     |
| C.P.E adjointe 6/5 :                       | Stéphanie LAGOUTTE                |
| C.P.E adjointe 4/3 :                       | Karine VOLAGE                     |
| Gestionnaire :                             | Vincent CLAIRE                    |
| Conseillère d'Orientation :                | Gaëlle MEZIANI                    |
| Animation – Communication :                | Diane THIBAUDIER                  |
| Accueil santé :                            | Diane MOLINARO<br>Martine VIGIER  |
| Accueil secrétariat :                      | Carine SANTAILLER<br>Karine LOPES |